

# COMPTE RENDU

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 4 mars 2002

à 18 heures

**PRESENTS** : M. SALLIOU P.- Maire

Mmes et Ms GEORGES Y. - LE FOLL M. - HENRY B. – FREMONT L. – THOMAS D. - COLLOBERT H. – Adjoints,

Mmes et Ms MABIN B. – LE BAIL M. - LE VEZOUET JP. – JONET S. – PERSONNIC A. - LE ROUX P – GUENNIC MT. – MONNIER M. - MEUNIER J. – ANGER M.. - JOUANIGOT A. - KERHERVE J.

**ABSENTS** : M. RICHARD G. qui donne pouvoir à M. GEORGES Y.

Ms PLOUX G. – LE MARREC Y. – SALAUN JC.

Monsieur FREMONT L. a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte.

Le maire indique que la prochaine réunion de conseil est programmée pour le 26 mars à 18 heures et aura pour objet principal, le vote du budget primitif.

Après cette séance, vers 20 h 30, un repas sera offert aux conseillers et à leur conjoint au restaurant « La Boissière » à PABU.

Chacun a pu constater le déménagement de la salle de conseil. Cette salle est plus spacieuse que celle de la mairie. Les peintures seront refaites dans la semaine, par l'entreprise LE GOFF de GUINGAMP.

Le maire donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Vote des subventions
- Publicité dans le bulletin municipal - révision des tarifs
- Vacations funéraires
- Le SCOT

En questions diverses,

- L. FREMONT parlera des médailles

- J. KERHERVE demandera des précisions sur des faits qu'il a appris en lisant la presse :

1 – disparition de la plaque de l'école du bourg

2 – achat d'une pelle pour les services techniques

- A.JOUANIGOT a également appris par la presse qu'une réunion sur la sécurité de la Poterie avait eu lieu à la mairie à la laquelle avaient été invités des riverains, qui étaient-ils ?

## **1° POINT – SUBVENTIONS 2002**

Le maire explique qu'il n'a pas été prévu d'augmenter les subventions sauf caractère exceptionnel.

M. LE FOLL signale que les propositions faites ce soir sont celles étudiées par la commission finances.

Se reporter au document distribué.

### **Commentaires :**

B. HENRY précise qu'il a reçu pour chacune des associations pabuaises, un dossier complet. Les sommes ont été arrondies à l'€ supérieur.

Le maire fait remarquer qu'une nouvelle association vient de se créer sur PABU « Association des anciens de la marine marchande » présidée par Monsieur TRIFOL. Le siège de l'association est situé chez le président.

Cette association souhaite une petite subvention. La demande pourra être examinée dans le cadre du vote du Budget supplémentaire.

M. LE FOLL signale qu'aucune subvention n'a été proposée si l'association n'avait pas formulé de demande.

Le maire précise également qu'il n'est pas prévu de subvention pour une association extérieure dès lors que l'activité pratiquée dans cette association, existe sur PABU.

A.JOUANIGOT s'étonne qu'une subvention soit prévue pour les «Foire et Salons » qui sont déjà subventionnées par la Communauté de Communes à hauteur de 20 000 francs.

Le maire répond que c'est vrai, mais l'association se situe sur PABU.

Il indique également que si d'autres demandes arrivent par la suite, elles seront examinées ultérieurement.

En ce qui concerne les associations communales, il faut quand même préciser que la subvention la plus importante qui leur est attribuée est la mise à disposition gratuite des locaux.

A.PERSONNIC demande une subvention pour DIWAN.

Le maire répond qu'ils n'en n'ont pas eu jusqu'à présent. Il rappelle également les tracas occasionnés par la mise à disposition de la salle des fêtes pour un de leurs Fest Noz.

M. LE FOLL fait remarquer que le montant des subventions pourra être versé en mai, à condition que toutes les associations aient fourni leur RIB à temps.

Les subventions telles que présentées, sont votées à l'unanimité.

## **2° POINT – PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL**

L. FREMONT indique les tarifs pratiqués jusqu'à présent, pour 3 parutions :

\* 550 Francs pour un encart en noir et blanc

\* 800 Francs pour un encart en couleur

Il propose un nouveau tarif unique : **125 €** (819,95 F) - pour 3 parutions également, pour 1/12 de page.

A noter que la publicité représente environ le prix de revient d'un bulletin.

Accord du conseil pour ces nouveaux tarifs.

### **3° POINT – VACATIONS FUNERAIRES**

Exposé du maire :

Un courrier du capitaine de police du 7 décembre 2001 nous a fait savoir que le commissariat de GUINGAMP n'assurerait plus les vacations funéraires sur PABU, territoire sur lequel il n'est pas compétent.

Le 11 décembre : courrier de la mairie pour demander un délai de 6 mois, au motif que l'hôpital est un hôpital de pays.

Le 14 décembre, réponse du commissariat : arrêt des vacations funéraires le 31 janvier 2002.

Le nombre de vacations est estimé à environ 300 par an.

Ce problème a été évoqué au Conseil d'Administration de l'hôpital mais il n'y a pas de solution à espérer de ce côté là.

Un courrier a également été envoyé à la Communauté de Communes.

Il faut savoir que l'hôpital se trouve sur PABU depuis 1913. A cette époque les gens naissaient et mourraient chez eux, ce qui n'est plus le cas maintenant.

L'Etat Civil représente une charge de travail de plus en plus importante.

A GUINGAMP, c'est le commissariat qui assure les vacations funéraires, il y a une inégalité de traitement entre PABU et GUINGAMP.

Pour le moment, ce sont les élus de la commune qui assurent le service bénévolement.

Une rencontre a eu lieu avec le Sous-Préfet mais il n'a apporté aucune solution.

L'Etat Civil et les vacations funéraires représentent un service commun. Il faut trouver des formes de solidarité financière.

Un courrier a été adressé au Sous-Préfet, au maire de GUINGAMP, à la conseillère générale et à la présidente de la Communauté de Communes.

On trouve une situation similaire à LEHON. Mais la situation géographique est différente. En effet, l'hôpital de LEHON est mitoyen de la ville de DINAN et le siège administratif est resté à DINAN. Il est prévu de rétrocéder le terrain de l'hôpital à la ville de DINAN ainsi l'Etat civil et les vacations funéraires seront gérés par DINAN.

A PABU l'hôpital est une enclave et il paraît difficile de le céder à la ville de GUINGAMP.

Pour le moment donc, les vacations funéraires sont assurées par les élus, mais ça ne peut pas durer.

Le maire propose :

- De faire une conférence de presse en dénonçant la situation
- De poser un ultimatum : à partir du 30 avril, il n'est plus question d'assurer les vacations funéraires.

Rappelons quand même que le président du conseil d'administration de l'hôpital est le maire de GUINGAMP.

B. MABIN suggère que chaque commune verse une subvention qui permettrait d'embaucher quelqu'un.

En conclusion, le maire demande :

- une prise en charge de la pose des bracelets par une autre collectivité
- une prise en charge de l'état civil sachant que l'hôpital est un hôpital de pays.

La question posée aux membres du conseil est la suivante : « Etes vous d'accord pour refuser d'assurer les vacances funéraires à compter du 1 mai 2002 ? »

Accord du conseil.

#### **4° POINT – Le SCOT**

Exposé d'H. COLLOBERT :

Par décision du Préfet, le SCOT est mis en place au niveau du pays.

PABU doit revoir ses zonages et mettre en place la révision du PLU.

Une fois le lotissement du Rucaër terminé, la commune n'aura plus de réserve foncière. Actuellement les projets se font sur des terrains qui ne nous appartiennent pas, c'est donc une étude théorique.

A présent PABU est découpée au POS, en 8 zones, le PLU n'en prévoit que 4.

Le but du SCOT est d'exposer les diagnostics et de bien situer l'organisation de l'espace (cf. document)

L'étude théorique qui a été faite, débouche sur les conclusions suivantes :

- au nord de la rocade : bande pour une zone artisanale
- au dessus, certains terrains peuvent être constructibles : entre Ty-Frost, la route de la Poterie et Kérez. Il s'agit là d'un secteur intéressant pour construire car on y trouve des routes et des réseaux.
- même situation plus bas, dans le secteur de Ty-Plous.
- de l'arrière du lotissement de la fontaine au Restmeur, possibilité de zone commerciale.

Les terres agricoles seraient sauvegardées ainsi que les zones naturelles le long du Trieux et du Froust.

Le conseil donne son accord à H. COLLOBERT pour contacter les propriétaires.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

1 – Suite à sa demande, **L. FREMONT** a reçu un devis et un modèle de médaille en bronze frappé (au logo de la commune)

Montant du devis : 911,35€ auquel il faut rajouter le coût des 100 premières médailles : 1 640€, soit au total 2 551,35€

Le maire explique que le but est d'offrir une médaille à des personnes qui auront marqué le monde sportif, associatif, de l'entreprise ...

Cette médaille devra être un témoignage de reconnaissance.

Accord du conseil.

2 – **Y. GEORGES**. explique que l'achat de la Pelle-Retro a été discuté en commission travaux (voir compte rendu)

Cet engin permettra aux services techniques d'exécuter eux-mêmes certains petits travaux tels que la pose de bateaux devant les maisons ...

Le coût est de 6 100€, l'amortissement doit pouvoir se faire sur 2 ou 3 ans.

### **3 – REUNION SECURITE LA POTERIE**

Le maire signale qu'il a été alerté par la conseillère générale sur les problèmes de sécurité à La Poterie.

Des habitants de ce quartier ont déposé des plaintes en mairie.

En accord avec Mme HORVAIS, conseillère générale, Mme BOUCHET, Ingénieur DDE a été sollicitée et c'est elle qui a demandé à des personnes du Conseil Général d'assister à la réunion.

Ont été invités uniquement les riverains qui s'étaient plaints + l'association « Mieux Vivre à PABU » qui avait déjà abordé le sujet.

Mme BOUCHET a proposé d'établir un diagnostic pour le mois de Septembre, on créera ensuite un groupe de travail et tous les riverains seront associés.

4 – En ce qui concerne le vol de la plaque « Liberté-égalité-fraternité », le maire explique que cette plaque a été installée, comme le veut la tradition, sur le bâtiment de l'école du bourg, suite à la demande des DDEN qui ont tenu leur congrès à PABU.

La plaque a été enlevée, c'est pourquoi il a été décidé de réagir par un communiqué dans la presse.

A JOUANIGOT a été déçue par la pose de la plaque, elle aurait souhaité que les enfants soient associés au projet de devise républicaine. Elle a l'impression que certaines personnes se servent de l'école à des fins autres que pédagogiques.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h30